



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : [contact@echecs-calvados.fr](mailto:contact@echecs-calvados.fr)

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

## Cahier des charges des championnats du Calvados jeunes

*Saison 2022-2023*

### PRÉAMBULE

Le Comité départemental des échecs du Calvados (CDE14) délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation des championnats du Calvados jeunes à un club.

À cet effet, le CDE14 lance un appel à candidatures auprès des clubs du département pour l'organisation matérielle de la compétition. Le club postulant répondra à cet appel dans les délais fixés par le CDE14 en fournissant un dossier de candidature qui respecte tous les éléments du présent cahier des charges.

Le comité directeur du CDE14 décidera de l'attribution de l'organisation de la compétition, y compris en l'absence de candidature déposée.

### 1. ORGANISATION

#### 1.1. Déclaration

Le club organisateur s'engage à déclarer la manifestation sportive aux autorités compétentes.

#### 1.2. Transfert de responsabilité

Le club organisateur est responsable de la préparation, du déroulement, de la surveillance et de la sécurité de la manifestation.

#### 1.3. Respect du règlement de la compétition

Le club organisateur veille au respect du règlement des championnats du Calvados jeunes.

#### 1.4. Responsabilité civile

Le contrat d'assurance de la Fédération française des échecs (FFE) garantit la responsabilité civile des préposés, des bénévoles et des pratiquants.

Le club organisateur n'a donc pas besoin de souscrire ou de présenter un autre contrat de garanties.

#### 1.5. Affichage

Le club organisateur s'engage à afficher dans la salle de jeu tous les documents relatifs à la compétition.

### 2. CALENDRIER

Les championnats du Calvados jeunes sont prévus le samedi 22 et le dimanche 23 octobre 2022.



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : [contact@echecs-calvados.fr](mailto:contact@echecs-calvados.fr)

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

D'autres dates convenables peuvent être proposées par le club postulant dans son dossier de candidature, sous réserve d'approbation du comité directeur du CDE14 lors de l'attribution de la compétition.

## 3. CONDITIONS DE JEU

Le club organisateur s'engage à organiser la manifestation dans un lieu approprié à la pratique du jeu d'échecs en compétition. Il doit notamment être en capacité de fournir :

- une salle de jeu d'une capacité d'accueil d'environ 100 personnes ;
- si possible, une salle pour l'analyse des parties ;
- éventuellement un espace de restauration rapide de type buvette, à des tarifs préférentiels ;
- une salle de réunion pour l'assemblée générale du CDE14.

Un accès aux personnes à mobilité réduite est recommandé.

Des photos et un plan du lieu peuvent accompagner le dossier de candidature.

## 4. MATÉRIEL

Le club organisateur doit proposer en nombre suffisant le matériel nécessaire à la pratique du jeu d'échecs en compétition (tables, chaises, échiquiers, pièces, pendules, feuilles de parties).

Le matériel échiquéen devra être agréé par le CDE14.

## 5. ARBITRAGE

Le club postulant désigne trois arbitres, dont l'arbitre en chef, dans son dossier de candidature.

L'arbitre en chef doit au moins avoir le titre d'arbitre fédéral d'open et un agrément de la Fédération internationale des échecs (FIDE).

## 6. CÉRÉMONIES

Le club organisateur est responsable de l'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture dans les meilleures conditions, notamment en termes de sonorisation, de visibilité et de mise en valeur.

## 7. FINANCEMENT

### 7.1. Recettes

Le CDE14 perçoit les droits d'inscription des joueurs et des joueuses.

Le club organisateur perçoit les recettes de la buvette le cas échéant.



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : [contact@echecs-calvados.fr](mailto:contact@echecs-calvados.fr)

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

## 7.2. Dépenses

Le CDE14 prend en charge l'indemnisation des arbitres, ainsi que leurs frais après accord entre les différentes parties.

Le CDE14 prend en charge l'achat des récompenses sportives.

## 8. COMMUNICATION

### 8.1. Plan de communication

Il est préconisé d'établir un plan de communication en prévoyant des actions de promotion de la manifestation (affiches, cartons d'invitation, communiqués sur internet et dans la presse, entrevues, photographies, etc.).

### 8.2. Supports de communication

Les logotypes du CDE14 et des partenaires qui contribuent à l'organisation de la compétition devront apparaître sur tous les supports de communication.

Les supports de communication devront être agréés par le CDE14.

### 8.3. Compte-rendu

À la fin de la manifestation, le club organisateur s'engage à rédiger un compte-rendu sur le déroulement de la compétition, accompagné de photographies, pour publication sur le site internet du CDE14.

Le club organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges.

À ....., le ...../...../.....

Le président du CDE14,

Le président du club organisateur,